

**Ordre du jour :** Installation du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, du 28 juillet 2005 à 18h00

- Election du Président,
- Election des cinq Vice-Présidents,
- Election des membres du bureau.

**Objet** : Election du Président du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Monsieur Pierre MEGE, doyen d'âge, propose au Comité Syndical de procéder en son sein à l'élection du Président.

Monsieur Pierre MEGE lance un appel à candidature.  
Est proposée la candidature de Monsieur Francis BOUTES  
Il n'a pas d'autres candidatures.

Monsieur Pierre MEGE fait procéder au vote à bulletins secrets.  
Le dépouillement fait apparaître :

- Votants :	<b>28</b>
- Bulletins blancs :	<b>1</b>
- Suffrage exprimés :	<b>27</b>
- A obtenu :	
- Monsieur Francis Boutes :	<b>27</b>

Monsieur Pierre MEGE déclare Monsieur Francis Boutes Président du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 28 juillet 2005

Le Président

Pierre MEGE

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 08 08 05
--

**Objet :** Election des Vice-Présidents du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Monsieur Francis Boutes, Président du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, engage l'Assemblée à désigner, conformément aux statuts, les cinq Vice-Présidents du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président lance donc un appel à candidature pour le poste de premier Vice-Président.

Est enregistrée la candidature de Monsieur Kléber Mesquida.

Le Président fait procéder au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement fait apparaître :

- Votants :	<b>28</b>
- Bulletins blancs ou nuls :	<b>2</b>
- Suffrages exprimés :	<b>26</b>
- A obtenu :	
- Monsieur Kléber Mesquida :	<b>26</b>

Le Président déclare Monsieur Kléber Mesquida premier Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président lance un appel à candidature pour le poste de deuxième Vice-Président.

Sont enregistrées les candidatures de Monsieur René Chabbert et de Monsieur Yves Fraise.

Le Président fait procéder au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement fait apparaître :

- Votants :	<b>28</b>
- Bulletins blancs ou nuls :	<b>0</b>
- Suffrages exprimés :	<b>28</b>
- Ont obtenu :	
- Monsieur René Chabbert :	<b>13</b>
- Monsieur Yves Fraise :	<b>15</b>

Le Président déclare Monsieur Yves Fraise deuxième Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président lance un appel à candidature pour le poste de troisième Vice-Président.

Est enregistrée la candidature de Monsieur Antoine Martinez.

Le Président fait procéder au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement fait apparaître :

- Votants :	<b>28</b>
- Bulletins blancs ou nuls :	<b>0</b>
- Suffrages exprimés :	<b>28</b>
- Ont obtenu :	
- Monsieur Antoine Martinez :	<b>23</b>
- Madame Rika Tassis :	<b>4</b>
- Monsieur Jean Luc Falip :	<b>1</b>

Le Président déclare Monsieur Antoine Martinez troisième Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président lance un appel à candidature pour le poste de quatrième Vice-Président.

Est enregistrée la candidature de Monsieur Robert Tropéano.

Le Président fait procéder au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement fait apparaître :

- Votants :	<b>28</b>
- Bulletins blancs ou nuls :	<b>2</b>
- Suffrages exprimés :	<b>26</b>
- A obtenu :	
- Monsieur Robert Tropéano :	<b>26</b>

Le Président déclare Monsieur Robert Tropéano quatrième Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Le Président lance un appel à candidature pour le poste de Cinquième Vice-Président.

Est enregistrée les candidature de Monsieur Jean Noël Badéna.

Le Président fait procéder au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement fait apparaître :

- Votants :	<b>28</b>
- Bulletins blancs ou nuls :	<b>2</b>
- Suffrages exprimés :	<b>26</b>
- A obtenu :	
- Monsieur Jean Noël Badéna :	<b>26</b>

Le Président déclare Monsieur Jean-Noël Badéna cinquième Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 28 juillet 2005

Le Président

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 08 AOÛT 2005
--

**Objet :** Election des Membres du Bureau du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Monsieur Francis Boutes, Président du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, engage l'Assemblée à désigner, conformément aux statuts, les neuf membres du Bureau du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, dont les postes se répartissent comme suit:

- trois représentants du Conseil Général de l'Hérault.
- six représentants des communautés de communes et des communes hors intercommunalité.

Le Président lance un appel à candidature pour les trois postes de représentants du Conseil Général de l'Hérault.

Sont enregistrées les candidatures de MM. Jean Arcas, Norbert Etienne & Jean-Luc Falip,

Le Président fait procéder au vote à bulletins secrets.

Pour le premier poste, le dépouillement fait apparaître :

- Votants : **28**
- Bulletins blancs ou nuls : **3**
- Suffrages exprimés : **25**
- A obtenu :
- Monsieur Jean Arcas : **25**

Pour le deuxième poste, le dépouillement fait apparaître :

- Votants : **28**
- Bulletins blancs ou nuls : **2**
- Suffrages exprimés : **26**
- A obtenu :
- Monsieur Jean Luc Falip : **26**

Pour le troisième poste, le dépouillement fait apparaître :

- Votants : **28**
- Bulletins blancs ou nuls : **2**
- Suffrages exprimés : **26**
- Ont obtenu :
- Monsieur Norbert Etienne : **25**
- Rémy Paillès (non candidat) **1**

Le Président déclare MM. Jean Arcas, Jean-Luc Falip & Norbert Etienne membres du Bureau, au titre de représentants du Conseil Général de l'Hérault.

Le Président lance un appel à candidature pour les six postes de représentants des communautés de communes et des communes hors intercommunalité.

Sont enregistrées les candidatures de Mmes Martine Olmos, Hendrika Tassis, de MM. Gérard Affre, Gérard Baro, Jacques Huc & Jean Pierre Rouanet.

Le Président fait procéder au vote à bulletins secrets.

Pour le premier poste, le dépouillement fait apparaître :

- Votants : **28**
- Bulletins blancs ou nuls : **1**
- Suffrages exprimés : **27**
- A obtenu :
- Monsieur Jean Pierre Rouanet : **27**

Pour le deuxième poste, le dépouillement fait apparaître :

- Votants :	<b>28</b>
- Bulletins blancs ou nuls :	<b>2</b>
- Suffrages exprimés :	<b>26</b>
- A obtenu :	
- Madame Martine Olmos :	<b>26</b>

Pour le troisième poste, le dépouillement fait apparaître :

- Votants :	<b>28</b>
- Bulletins blancs ou nuls :	<b>2</b>
- Suffrages exprimés :	<b>26</b>
- A obtenu :	
- Madame Rika Tassis :	<b>26</b>

Pour le quatrième poste, le dépouillement fait apparaître :

- Votants :	<b>28</b>
- Bulletins blancs ou nuls :	<b>3</b>
- Suffrages exprimés :	<b>25</b>
- A obtenu :	
- Monsieur Gérard Baro :	<b>25</b>

Pour le cinquième poste, le dépouillement fait apparaître :

- Votants :	<b>28</b>
- Bulletins blancs ou nuls :	<b>2</b>
- Suffrages exprimés :	<b>26</b>
- A obtenu :	
- Monsieur Gérard Affre :	<b>26</b>

Pour le sixième poste, le dépouillement fait apparaître :

- Votants :	<b>28</b>
- Bulletins blancs ou nuls :	<b>3</b>
- Suffrages exprimés :	<b>25</b>
- A obtenu :	
- Monsieur Jacques Huc :	<b>25</b>

Le Président déclare membres du Bureau, au titre de représentants des communautés de communes et des communes hors intercommunalité, Mmes Madame Martine Olmos & Hendrika Tassis, MM. Gérard Affre, Gérard Baro, Jacques Huc et Jean-Pierre Rouanet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Fait à Béziers, le 28 juillet 2005

Le Président

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 08 AOÛT 2005
--